



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Dechets medicaux

Question écrite n° 50904

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur les conditions d'élimination des déchets ménagers liés aux soins à domicile. Ces soins étant appelés à se développer, du fait notamment de l'activité croissante des hôpitaux de jour, la production de déchets à risques provenant de pathologies chroniques pourrait augmenter de manière conséquente dans les années à venir. Les déchets ainsi produits relèvent de la catégorie des déchets ménagers spéciaux dont l'élimination incombe aux collectivités locales. Or, si la législation en vigueur crée cette obligation, elle ne permet pas pour autant à ces collectivités de répondre aux risques de santé publique susceptibles d'en découler, lacune pouvant à terme poser un problème de responsabilité. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre afin de doter les collectivités locales des moyens permettant d'éliminer les déchets de soins ménagers dans le respect de la santé de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50904

Rubrique : Ordures et déchets

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1995